

2 pages à suivre ✓

Une nouvelle étape a été franchie pour le programme des 10 futurs patrouilleurs océaniques (PO) de la Marine nationale. La Direction Générale de l'Armement (DGA) a notifié à Naval Group, le 5 octobre, un contrat portant sur la conception préliminaire et détaillée de ces bâtiments. Un marché qui fait suite à l'accord cadre conclu le 23 octobre 2020 pour l'étude, le développement, la réalisation et le maintien en condition opérationnelle initial. Cette première étape visait en particulier à permettre au consortium d'industriels impliqués dans le projet de s'organiser afin de répondre au besoin, qui porte sur des bâtiments relativement complexes à produire à une cadence très soutenue. Dans ce cadre, Naval Group en tant qu'architecte d'ensemble du projet pilote les études mais n'assurera pas la construction des patrouilleurs, qui doit être assurée par Socarenam, CMN et Piriou. Le premier devrait en produire quatre et les deux autres chantiers trois chacun, les dix PO devant théoriquement être livrés entre 2025 et 2029 selon l'objectif de l'accord-cadre conclu avec la DGA il y a un an. Un objectif très ambitieux puisque la construction de ces bâtiments ne devrait pas débuter avant 2023, indique-t-on à Mer et Marine au ministère des Armées.

Bâtiments hauturiers d'environ 90 mètres et 2000 tonnes, les PO vont assurer à Brest et Toulon la succession de neuf patrouilleurs de haute mer (PHM, ex-avisos) du type A69, ainsi que celle des trois patrouilleurs de service public (PSP) du type OPV 54 basés à Cherbourg. Ces trois derniers (Flamant, Cormoran et Pluvier) sont opérationnels depuis 1997 alors que les PHM datent du début des années 80. Leur succession ayant été retardée à plusieurs reprises pour des questions budgétaires, plusieurs A69 ont d'ailleurs déjà été désarmés sans pouvoir être immédiatement remplacés. Ce fut le cas des Lieutenant de Vaisseau Lavallée et Commandant L'Herminier en 2018, puis du Lieutenant de Vaisseau Le Hénaff en 2020. Il ne reste donc plus que six A69 opérationnels à ce jour, trois à Brest et les trois autres à Toulon. Il s'agit des Premier maître L'Her, Commandant Blaison, Enseigne de Vaisseau Jacoubet, Commandant Ducuing, Commandant Birot et Commandant Bouan, entrés en flotte entre 1981 et 1984 et dont le retrait du service est prévu entre 2024 et 2027.

Les PO assureront des missions de surveillance des eaux et approches maritimes françaises, qu'il s'agisse d'opérations liées à l'action de l'Etat en mer (par exemple la lutte contre les trafics illicites) ou d'activités plus militaires, telle la lutte anti-sous-marin avec en particulier, comme c'est le cas aujourd'hui des anciens avisos, une contribution au dispositif de sûreté des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) basés en rade de Brest. Depuis la métropole, les PO navigueront en Atlantique, Manche, mer du Nord et Méditerranée, mais seront également amenés à être déployés régulièrement sur des théâtres plus lointains, jusqu'en Afrique de l'ouest et en océan Indien notamment, avec aussi des missions d'escorte, par exemple des porte-hélicoptères amphibies (PHA) évoluant dans la région du golfe de Guinée. Ils devront aussi pouvoir, le cas échéant, participer à des opérations d'évacuation de ressortissants.

Pour remplir leur mission de protection des SNLE et de surveillance des approches maritimes sous la surface de l'eau, les PO seront dotés d'un sonar de coque, comme le [BlueWatcher de Thales](#) équipant à titre expérimental la frégate [Surcouf](#), du type La Fayette. L'armement principal sera constitué d'un canon de 40mm [RAPIDFire](#) (Nexter/Thales) déjà retenu pour les quatre futurs bâtiments ravitailleurs de forces (BRF). Les PO seront équipés d'un radar de surveillance (par exemple le NS 50 de Thales) et d'un système électro-optique, et disposeront d'une plateforme et d'un hangar pour la mise en œuvre d'un hélicoptère Dauphin/Panther ou [Guépard Marine \(H160M\)](#), ou un drone aérien [SDAM \(VSR700\)](#). Leurs capacités d'intervention et de contrôle en mer seront importantes, y compris pour le déploiement de forces spéciales, avec la possibilité d'embarquer jusqu'à trois semi-rigides. Pour gérer les individus interpellés suite à des opérations de lutte contre les trafics illicites, ou l'accueil de migrants, les PO disposeront d'une salle de rétention. Ils pourront également embarquer au moins un conteneur de 20 pieds pouvant servir de module de mission.

Capables d'atteindre une vitesse de l'ordre de 22 nœuds, avec une autonomie importante de 40 jours et une distance franchissable d'environ 5500 milles à vitesse économique (adaptée notamment aux déploiements réguliers que les A69 conduisent en Afrique de l'ouest), les futurs PO devront présenter un haut niveau de disponibilité. La marine souhaite en effet qu'ils soient opérationnels 300 jours par an, pour une présence à la mer d'au moins 140 jours, avec la possibilité d'atteindre les 220 jours.